

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 22

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22

Lausanne, le 17 octobre 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Rassemblement de la I^{re} Division, p. 497. — Nouvelles fortifications françaises vers la frontière allemande, p. 505. — Pièces officielles, p. 506. — Nouvelles et chronique, p. 510.

RASSEMBLEMENT DE LA I^{re} DIVISION

Les ordres de division nos 12 et 17 annoncent les officiers allemands et anglais que nous avons mentionnés précédemment. Ajoutons que le grade de M. de Gross est I^{er} lieutenant au bataillon de chasseurs de la garde et non major. Ont été attachés : MM. le lieutenant-colonel de Crousaz à la mission allemande, major Carrard à la mission française, capitaine de la Harpe à la mission anglaise.

ORDRE DE DIVISION N° 18. — *Service des subsistances.*

Les différents corps recevront leurs subsistances les 19 et 20 septembre pour les journées des 20 et 21, chaque jour à 2 heures du soir comme suit :

I^{re} colonne à *Mex*, pour les troupes cantonnées ou bivouaquées à Mex, Vufflens-la-Ville, Villars-Ste-Croix, Penthalaz, Penthaz, Bussigny, Bremblens, Crissier, Aclens, Romanel s/Morges, Senarclens, Allens, Vullierens et Gollion.

II^e colonne à *Sullens*, pour les troupes cantonnées à : Sullens, Bour-nens, Boussens, Cheseaux, Romanel s/Lausanne, Morrens et Cugy.

III^e colonne à *Echallens*, pour les troupes cantonnées à : Echallens, Assens, Etagnières, Bioley-Orjulaz et Bettens.

Pour les bivouacs du 19 au soir, tous les corps qui bivouaqueront prendront leurs chars à approvisionnements pour le transport de la paille et du bois de bivouac du lieu de distribution situé à Sullens jusqu'aux emplacements désignés pour les bivouacs. Ils se muniront aussi de tonneaux vides pour le transport de l'eau potable pour les corps qui n'en trouveraient pas sur place.

Tous les chars à approvisionnements des corps seront dirigés sur Morges par le train de ligne, conformément à l'ordre de division n° 16, à l'exception des 6 chars attachés au régiment de cavalerie qui seront conduits le 21 au parc de Division qui les transportera à Payerne où ils ont été livrés.

Le présent ordre sera transmis par la voie du service aux officiers qu'il concerne. — Echallens, le 18 septembre 1879.

MANOEUVRES DE DIVISION.

Opérations du 18 septembre. — Corps de l'Est.

(Voir ordre de Divis. n° 4 A, supposition générale. Situation le 18, matin.)

Nos reconnaissances de cavalerie, expédiées pendant la journée du 17 et pendant la nuit du 17 au 18 se sont avancées jusqu'à Assens et Etagnières, au sud ; jusqu'à Daillens et Penthaz, à l'ouest ; elles ont acquis la certitude que l'ennemi (brigade d'Aclens), occupe avec ses avant-postes toute la lisière nord des bois de Bioley-Orjulaz, appuyant sa droite au ruisseau de Larmaz et sa gauche à l'angle nord de la forêt, près du ruis-